



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 27 janvier, à 14h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche

Siège # 2 - Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Réhel

Siège # 5 - Claude Cloutier

Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 4 - Alain Gagnon à l'extérieur du territoire de la municipalité. (Fermont)

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

11-01-25

#### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.  
Les membres du conseil ont tous renoncé à l'avis de convocation.

#### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent : Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation.

#### **EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet**

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12-01-25

**02 - ADOPTION MODIFICATION AUX CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEILS**

CONSIDÉRANT l'absence de plusieurs conseillers lors de la séance du 5 février 2025 et celle du 5 mars 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le changement de date pour le 4 février 2025 et le 4 mars 2025 à 19h30 pour la séance ordinaire du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-2025


**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 14h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
\_\_\_\_\_  
Magella Emond  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Tanguay  
Directrice générale secrétaire et trésorière